



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**11. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE RELAIS DE  
RADIOTELEPHONIE SUR LE CHATEAU D'EAU DU ZABRENN ENTRE LA VILLE DE  
QUIMPERLE ET LA SOCIETE ORANGE**

Exposé

Par convention en date du 27 décembre 2007, la Société ORANGE a été autorisée, pour une durée de 12 ans, à exploiter un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau du Zabrenn, sis au 235 Rue du Couédic à Quimperlé.

L'opérateur souhaite pérenniser l'exploitation de ses installations sur ce site et propose de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 12 ans, à dater du 27 décembre 2017.

Le montant du loyer proposé correspond au montant révisé par la convention actuelle. Par ailleurs, ORANGE propose de réviser ce loyer de 1 % par an et non plus selon l'indice INSEE du coût de la construction.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ci-jointe.

Avis favorable des Commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et inondations » en date du 17 janvier 2017.

P.J. : projet de convention

Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

  
